



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.



Examens Professionnalisés Réservés

et

Concours Réservés

Contexte réglementaire

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 autorise l'ouverture de concours et examens professionnalisés réservés pour les professeurs contractuels remplissant des conditions d'éligibilité précises.

Vous pouvez vous inscrire à la fois au concours interne, externe et réservé, sous réserve de remplir les conditions d'accès à ces concours. Vous pouvez vous inscrire à plusieurs sections d'un même concours interne. Vous ne pouvez vous inscrire qu'à UN SEUL recrutement réservé !

Conditions d'accès au concours réservé et examen professionnalisé :

Etre en fonction ou en congé couvert par contrat (ou cumul de contrats) d'une quotité d'au moins 70% d'un temps plein entre le 1er janvier et le 31 mars 2011 ou 2013, avoir au moins 4 ans de services publics (vacataires : 4/5 ans), dont deux antérieures au 31 mars 2011 ou 2013. Le dispositif mis en œuvre par l'article 1er de la loi du 12 mars 2012 est prolongé de deux années en application de l'article 41 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016.

Age et diplômes : Aucune condition d'âge, de titre ou de diplôme, sauf pour les CO-Psy, une licence en psychologie, et pour les professeurs d'EPS, les qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme à la date de leur titularisation.

Le calcul de l'ancienneté : Il faut considérer les contrats de date à date (compter w.e et vacances), on compte un temps complet et on retient toute la période ; si la quotité est inférieure à 50 %, on ne retient que les 3/4 de la période du contrat.



Professeurs de la voie professionnelle :

Examens professionnalisés réservés

- Admission sur épreuve orale prenant appui sur le dossier RAEP

Professeurs de la voie générale et technologique :

Concours réservés

- Admissibilité sur dossier RAEP
- Admission sur épreuve orale prenant appui sur le dossier RAEP

Les documents ressources

- Les rapports de jury :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98878/les-rapports-des-jurys-des-concours-examens-professionnalise-reserves-session-2015.html>

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98878/les-rapports-des-jurys-des-concours-examens-professionnalise-reserves-session-2016.html>

- REME (répertoire des métiers de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)
- Textes officiels définissant les missions ou compétences des différents corps bulletin officiel n°29 du 22 juillet 2010
- le livre « le RAEP par l'exemple, 2nd édition » 2015, édition Dunod

Le dossier RAEP : l'écrit

Ce dossier va servir

- à sélectionner les candidatures
- et/ou de support d'échanges avec le jury

Sa présentation

Chacune des parties devra être dactylographiées :

- Police Arial 11,
- Interligne simple
- Sur papier de format 21X 29,7 cm (A4)

Dimension des marges :

- Droite et gauche : 2,5 cm
- A partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm
- Sans retrait en début de paragraphe

Son contenu

- Page de garde
- Formation initiale et le parcours professionnel en lien avec l'enseignement (2 pages max)
- Une réalisation pédagogique (6 pages max)
- Des annexes en lien avec la réalisation pédagogique (10 pages max)

La formation initiale et le parcours professionnel

2 pages max	Vous devez décrire les responsabilités qui vous ont été confiées durant les différentes étapes de votre parcours professionnel toujours dans les domaines en lien avec le concours ou l'examen que vous préparez.
--------------------	---

Le développement d'une activité

6 pages max	Vous développez une réalisation pédagogique qui vous paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe que vous avez eue en responsabilité. Cette analyse devra mettre en évidence vos choix didactiques et pédagogiques que vous avez effectués, les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que vous avez choisi de présenter.
--------------------	---



L'authenticité des éléments mis dans le dossier doivent être attestés par le supérieur hiérarchique auprès duquel vous exercez ou avez exercé les fonctions décrites.

Quelques conseils

Le parcours professionnel doit comporter :

- Une introduction
- Un développement organisé
- Une conclusion qui peut contenir des engagements extra-professionnels (si pas évoqués dans le développement)

Le choix de la réalisation

- Une présentation contextualisée de la situation
- Les objectifs visés
- La démarche et les outils pédagogiques
- Le bilan et la remédiation

Le texte doit privilégier la clarté à la quantité et mettant en avant des illustrations convaincantes et en utilisant un vocabulaire précis et adapté.

Par exemple pour :

- Des missions occupées : exercer, rejoindre, intégrer....
- Des actions menées : élaborer, participer, réaliser, concevoir, coordonner, encadrer, accompagner, former...
- Des choix : demander, proposer, créer...
- Des bilans : démontrer, acquérir, consolider, permettre, améliorer.....

Le dossier RAEP : l'oral

L'épreuve s'appuie sur le dossier que vous avez rédigé.

Temps de préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes

L'épreuve orale se divise en deux parties chacune de 30 minutes

Première partie (attention le jury chronomètre)	
Présentation de son dossier RAEP	10 min max
Echange avec le jury pour approfondir certains éléments contenus dans votre dossier	20 min max

Deuxième partie (attention le jury chronomètre)	
Une question vous est remise au début de l'épreuve, vous avez 30 minutes pour la préparer	
Présentation : à partir de votre expérience professionnelle décrite dans votre dossier, le jury détermine un sujet pour lequel il vous demande d'exposé comment vous avez traité un point du programme, dans une classe dont vous avez indiqué avoir eu en responsabilité.	10 min max
Echange avec le jury : 2 objectifs - approfondir les différents points que vous avez développés - questionnement portant sur la connaissance du contexte institutionnel et les conditions d'exercice du métier. Le jury apprécie votre qualité de réflexion et votre aptitude à mettre en lumière l'ensemble de vos compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives...) pour la réussite de vos élèves.	20 min max



Pour les professeurs d'histoire-géographie

Le jury peut déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le candidat pour son dossier RAEP.

Pour les professeurs de langue

La présentation se fait en français, l'entretien se fait dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Pour les PLP

Pour les sections bivalentes, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue dans le dossier.

Comment présenter son dossier à l'oral

Il est question d'une « présentation du dossier », il faut indiquer de quoi est constitué votre dossier et indiquer ce que les membres du jury pourront y apprendre vous concernant.

Mon dossier est composé de...

Dans la première partie vous pourrez découvrir mon parcours, un parcours constitué de 3 étapes majeures...

Dans la seconde partie, vous trouvez une « réalisation pédagogique » qui porte sur...et où il s'est agit de...

Petite synthèse finale sur « pourquoi ce dossier », votre envie d'accéder au corps des professeurs de lycée professionnel. Eventuellement des éléments, tout au long de cette présentation de votre dossier, sur qui vous êtes, quelles sont les valeurs qui vous animent, l'éthique qui est la vôtre, votre mode de fonctionnement en tant qu'enseignant : tout cela en lien avec les attentes de l'Education nationale à l'égard de ses enseignants...

Il faut donc être dans une présentation stratégique de soi destinée à indiquer qu'on a le profil attendu. (cf. 14 Compétences des Professeurs, BO n°30 du 25 juillet 2013)



Quelques conseils supplémentaires

- Exposer et justifier les objectifs didactiques et pédagogiques choisis en référence au cadre institutionnel, et en lien avec les spécificités disciplinaires en termes de démarches didactiques et d'utilisation de ressources et matériels spécifiques à la discipline
- Expliciter sa démarche
- Détailler, situer et justifier les évaluations proposées
- Montrer comment prendre en compte les besoins des élèves, les résultats des élèves et leur hétérogénéité en lien avec la progressivité des apprentissages
- Identifier les obstacles rencontrés ou points d'appui, développer les modifications envisagées ou la mise en œuvre en fonction des constats opérés
- Situer son travail dans le cadre de son établissement et de l'institution (collaborations interdisciplinaires, lien avec le projet d'établissement...)
- Analyser les réactions et le comportement des élèves devant les activités mises en œuvre et les conséquences à en tirer
- Faire le bilan de son action
- Pointer les réussites et les faiblesses de la mise en œuvre et suggérer des pistes d'amélioration

Connaissances indispensables pour passer l'oral en plus de votre dossier

Les 14 compétences de l'enseignant (qui doivent apparaître dans votre dossier)

Le rôle du PP

Le CA, le conseil de discipline, la commission permanente

La pédagogie différenciée

Les différentes évaluations : formatives, sommatives, certificatives

Le référentiel

Les compétences

Les objectifs

La progression (la classique, la transversale, en spirale...)

Les différentes dyslexies (dyscalculie, dyspraxie, dysorthographe)

Les outils pédagogiques disponibles dans votre établissement et/ou dans l'académie.